

AFFAIRE N° 27. - 1°) Marché de gré à gré à passer avec la SOCIÉTÉ U.M.A.S. SAINT-DENIS pour fourniture de mobilier scolaire en 1967.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la SOCIÉTÉ U.M.A.S. - SAINT-DENIS - un marché de gré à gré pour la fourniture à la Commune de Saint-Denis de mobilier pour la rentrée scolaire de 1967.

La dépense correspondante est imputable au Chapitre 903 Article 214 du Budget Général de 1967.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Beuis le 9 janvier 1968
P. le Greffier
Le secrétaire général
Signé: J. Cluchant

2°) Marché passé avec la LIBRAIRIE CAZAL pour diverses fournitures nécessaires au fonctionnement des écoles de la Commune.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, Je vous soumetts un marché passé avec la LIBRAIRIE CAZAL pour diverses fournitures nécessaires au fonctionnement des écoles de la Commune (livres, cahiers, stylos, règles, équerres, etc...)
pour un montant de 300 000 Frs.

Les crédits nécessaires au paiement du présent marché sont inscrits au Chapitre 943 - Article 607 du Budget 1967.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Beuis le 12 janvier 1968
P. le Greffier
Le secrétaire général
Signé: J. Cluchant